

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 30 mai 2022

Délibération N° 16

Objet : Caution de la CCI sur la SCIEC pour l'emprunt destiné à financer le projet Marville

Exposé des motifs :

La SCIEC, filiale à 99.6% de la CCI, porte le projet de construction du bâtiment situé à St-Malo, quartier de Marville, destiné à accueillir l'activité de formation (qui occupe actuellement le site de St-Jouan) et la délégation de St-Malo.

Le coût du projet, pour la SCIEC, est aujourd'hui estimé à 10.4 M€ et sera financé par la vente du site du St-Jouan pour 2.3 M€, par une subvention du Conseil Régional pour 3.2 M€, et par emprunt pour le solde.

La Caisse d'Epargne, qui ne compte pas encore parmi les établissements travaillant aujourd'hui avec la CCI et ses filiales, a été retenue pour financer la totalité du projet pour un emprunt plafonné à 6 M€ sur 20 ans, au taux fixe de 1.15%. Les garanties demandées sont une promesse d'affectation hypothécaire du terrain et du bâtiment, doublée d'une caution solidaire de la CCI pour 100% du capital emprunté.

L'Assemblée Générale de la SCIEC du 4 avril 2022 a autorisé le recours à l'emprunt dans les conditions ci-dessus exposées.

Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser la CCI à se porter caution de la SCIEC pour 100% du capital emprunté, plafonné à 6 M€, pour le financement du projet de construction du site de Marville

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 9 mai 2022

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 4 avril 2022

Délibération soumise au vote :

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

Le Secrétaire,



Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq